fédération des services publics la cgt

SNSPP-PATS-FO 56

Lorient, le 20 Avril 2015

Monsieur le Président du CA du
Service Départemental d'Incendie et
de Secours du Morbihan
40 Rue Jean Jaurès
PIBS CP 62
56038 VANNES CEDEX

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Force est de constater que depuis les évènements d'avril et mai 2014 consécutifs aux revendications des personnels, qui ont conduit à la juste application du décret sur le temps de travail des sapeurs-pompiers, les conditions de travail restent très difficiles.
Nous tenons à porter à votre connaissance les difficultés suivantes :

- Le manque criant de sapeurs-pompiers professionnels dans les centres de secours qui provoque un non-respect du règlement opérationnel. Par exemple sur le CSP Lorient ou il impose 17 SPP de garde par 24h. depuis le début de l'année, 130 jours non effectués, soit au minimum un manque de 6 agents. Nous pouvons également citer le centre d'Hennebont qui cumule des gardes postées de SPV représentant l'équivalent annuel de 7 SPP, les centres d'Auray, Carnac, Ploermel qui souffrent d'un déficit de SPP chronique. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !

- L'alignement des effectifs des groupements territoriaux sur celui de Pontivy est une aberration. Nous constatons une très grande souffrance chez les personnels administratifs, où les Risques Psycho-Sociaux prennent une ampleur alarmante. Il sera nécessaire de redimensionner les services tant territoriaux que ceux de la direction.

- Nous constatons une dérive de l'utilisation des astreintes opérationnelles au CTA CODIS, ainsi qu'une modification unilatérale de leur temps de travail annuel.

- Nous ne pouvons que constater une importante dérive dans l'utilisation des sapeurs volontaires :

    - L'augmentation importante des gardes postées ne fait que souligner le manque de sapeurs-pompiers professionnels. Elle risque d'engendrer, à

terme, une fatigue importante chez certains agents et augmente considérablement le risque d'accidents et de dégradation de la santé.

- La disparition des contrats saisonniers au profit de l'utilisation de SPV à 50h par semaine, dédommagés à 75% de la vacation ressemble fortement à du travail dissimulé. L'utilisation de SPV en lieu et place d'emplois permanents (Pharmacien à la PFL, chef du service développement du volontariat, etc...)

- L'obligation faite aux SPP de contracter un double statut SPP/SPV pour encadrer les formations est discriminatoire et une fois de plus s'apparente à du travail dissimulé.

- Nous dénonçons une absence totale de dialogue social, caractérisée par la non-réponse systématique aux courriers syndicaux. Nous dénonçons également le manque de considération de certains officiers supérieurs et en particulier de la direction envers les personnels de catégorie C, tant SPP que PATS. Là aussi des dégâts « psycho-sociaux » sont à déplorer.

- Nous dénonçons le non remplacement systématique des personnels lors de mutations, la parution plus que tardive des vacances de postes.

En conséquence, les syndicats CGT et SNSPP-PATS FO du SDIS du Morbihan exigent :

- Le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels pour mettre à niveau l'opérationnel et assurer l'encadrement des formations.

- Le recrutement de personnels administratifs et techniques pour une juste remise à niveau des services, notamment au CTA/CODIS.

- Le recrutement des personnels SPP ou PATS nécessaires au remplacement des emplois déguisés (Développement du volontariat, PFL, emplois saisonniers)

- Le doublement de la rémunération des agents travaillant le 1 er Mai.

Aussi, nous vous informons d'un préavis de grève de 24 heures reconductible à compter du 1er mai 2015, 8 h 00.

Toutefois, nous restons à votre disposition.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer nos salutations distinguées.

Pour la CGT
Le Secrétaire Général,
Sébastien VEILLON

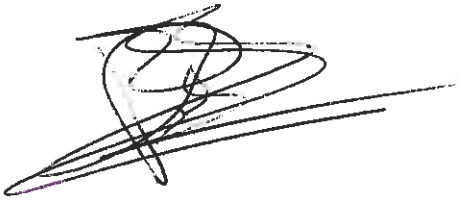
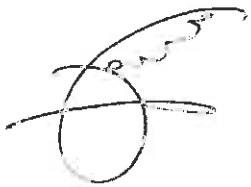
Pour le SNSPP PATS FO
Le Secrétaire Général,
Patrick JOUBERT